



Accident avec vehucule concessionnaire sans plaque immatriculation

Par **michauxp**, le **01/02/2013** à **02:39**

Bonjour

J'ai eu un accident de voiture avec un vehicule concessionnaire neuf.

j'ai embouti ce vehicule par l'arriere. je suis donc supposé en tort.

Cependant le vehicule roulait sans plaque immatriculation ni à l'avant ni à l'arriere. (photo à l'appui)

J'aimerais savoir si cela a une incidence sur le sinistre notamment au niveau des assurances.

Dois je porter plainte? et cela va t'il m'aider ???

Par **janus2fr**, le **01/02/2013** à **08:05**

Bonjour,

Cela n'a aucun effet sur les responsabilités dans l'accident.

Tout au plus, cela pourrait valoir au conducteur du véhicule une amende pour défaut de plaques.

Par **razor2**, le **04/02/2013** à **08:56**

Bonjour, en effet, vous êtes en tort. L'absence de plaques n'a rien à voir dans les causes de l'accident.